Insee Analyses
Ile-de-France
N° 26
Décembre 2015

Près de 60 % des allocataires franciliens à bas revenus des Caisses d'allocations familiales qui déménagent ont moins de 35 ans

En un an, 13 % des allocataires à bas revenus franciliens des Caisses d'allocations familiales (Caf) ont déménagé. Parmi eux, plus de trois allocataires sur quatre sont restés dans la région. Ceux de grande couronne changent moins souvent de département que ceux de petite couronne qui tendent à s'éloigner du cœur de l'agglomération parisienne, surtout quand ils vivent en famille. La moitié des déménagements franciliens concernant Paris s'effectuent avec la Seine-Saint-Denis ou les Hauts-de-Seine. Au sein de la région, il part deux fois plus d'allocataires à bas revenus de Paris qu'il n'y en arrive. La mobilité s'inscrit dans le cycle de vie : on est moins souvent mobile lorsqu'on avance en âge et que la taille de la famille augmente. Les bénéficiaires d'une aide au logement, à bas revenus, logés dans le parc social sont également moins mobiles.

Yann Caenen, Nathalie Couleaud, Insee Ile-de-France
Danie Chemineau, Bruno Fayard, Ctrad, service d'études des Caf en Ile-de-France

Près du tiers des allocataires franciliens percevant une prestation des Caisses d'allocations familiales (Caf) en 2013 vit avec moins de 1 021 € par mois et par unité de consommation, soit 604 400 foyers, hors étudiants sans charge de famille. Entre fin novembre 2012 et fin novembre 2013, 80 000 de ces allocataires à bas revenus, soit 13 %, ont changé de domicile *(Source et méthodologie)*. Ce taux de mobilité géographique est supérieur à celui de l'ensemble des allocataires (10,5 %).

Parmi ces allocataires « mobiles » à bas revenu, 77 % sont restés dans la région, 14 % ont quitté l'Ile-de-France et 9 % sont venus de province *(figure 1)*. Ceux qui quittent la région sont beaucoup plus nombreux que ceux qui arrivent (1,6 fois). Ils sont souvent plus âgés et plus dépendants des prestations versées par les Caf que les arrivants. Ils ont en moyenne 33 ans au moment de leur départ contre 30 ans pour ceux qui

1 Les allocataires à bas revenus seine-et-marnais sont plus mobiles que les autres

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Ile-de-France
Nombre d'allocataires sur la période	122 800	66 000	131 500	71 500	56 000	45 000	50 800	60 800	**604 400**
Dont allocataires mobiles	17 600	8 700	15 100	9 000	8 800	6 100	7 300	7 400	**80 000**
Taux de mobilité (en %)	14,3	13,2	11,5	12,6	15,7	13,6	14,4	12,2	**13,2**
Mobilité intra Ile-de-France	13 000	6 500	12 200	7 100	6 600	4 500	5 600	5 800	**61 300**
Part de mobilité intra Ile-de-France	73,9	74,7	80,8	78,9	75,0	73,8	76,7	78,4	**76,6**
Arrivées d'allocataires de province	1 900	1 000	1 000	700	800	600	700	600	**7 300**
Départs d'allocataires vers la province	2 700	1 200	1 900	1 200	1 300	1 000	1 000	1 100	**11 400**
Solde Ile-de-France avec la province	-800	-200	-900	-500	-500	-400	-300	-500	**-4 100**

Champ : allocataires Caf à bas revenus.

Source : fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013 des foyers allocataires des Caf

arrivent. Plus jeunes, les nouveaux arrivants vivent plus souvent seuls ou en couple sans enfant que les allocataires partant en province (64 % contre 59 %). Par ailleurs, 75 % des revenus des allocataires sortants sont constitués de prestations sociales contre 72 % pour les allocataires entrants.
Les flux migratoires avec la province sont diffus. Ils se font, comme dans toutes les autres régions, essentiellement avec les départements limitrophes, mais également avec les régions côtières.

Les trois quarts des allocataires franciliens mobiles à bas revenus déménagent dans la région

La Seine-et-Marne est le département où les allocataires à bas revenus sont les plus mobiles, avec un taux de mobilité géographique de 16 %. À l'inverse, ceux qui déménagent le moins vivent en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise (12 %).
La mobilité au sein de la région est prédominante dans l'ensemble des flux et concerne 61 300 foyers allocataires. Elle est particulièrement élevée pour les allocataires de Seine-Saint-Denis (81 %) et plus faible pour les allocataires yvelinois (74 %).
Lorsqu'ils déménagent en Ile-de-France, sept allocataires sur dix restent dans leur département de résidence : 37 % changent cependant de commune et 34 % y demeurent *(figure 2)*.

Les allocataires à bas revenus de grande couronne restent davantage dans leur département

Les allocataires à bas revenus suivent des trajectoires différentes selon leur lieu de résidence en lien avec leur situation familiale. Quand ils vivent en grande couronne, les allocataires à bas revenus privilégient encore davantage les mobilités au sein de leur département, à part égale entre leur commune de résidence et une autre commune de leur département. Ils sont donc moins enclins à quitter leur département (18 % à 25 % selon les territoires) que lorsqu'ils vivent dans le cœur de l'agglomération (30 % à 38 %). Les allocataires à bas revenus de petite couronne s'éloignent un peu plus du centre de l'agglomération pour accéder à des logements plus grands et/ou moins onéreux. Cela concerne surtout les familles avec enfant(s). Ce type de ménage est en effet surreprésenté parmi les allocataires à bas revenus déménageant de la petite couronne vers la grande couronne (58 % contre 44 % pour l'ensemble des mobiles infrarégionaux). À l'inverse, les personnes isolées sont particulièrement représentées dans les mobilités de la petite couronne vers Paris (65 % d'isolés alors qu'ils sont 50 % parmi l'ensemble des mobiles infrarégionaux).
Ce contraste qui oppose Paris et la petite couronne à la grande couronne met en évidence le parcours résidentiel spécifique à l'Ile-de-France. En effet, en avançant en âge, on fonde généralement une famille qui s'agrandit. La taille et le prix des logements favorisent cet éloignement du centre de la région.

2 Les allocataires mobiles à bas revenus de petite couronne changent plus souvent de département, ceux de grande couronne, de commune dans leur département

Destination des allocataires franciliens mobiles au sein de leur région selon leur origine géographique (en %)

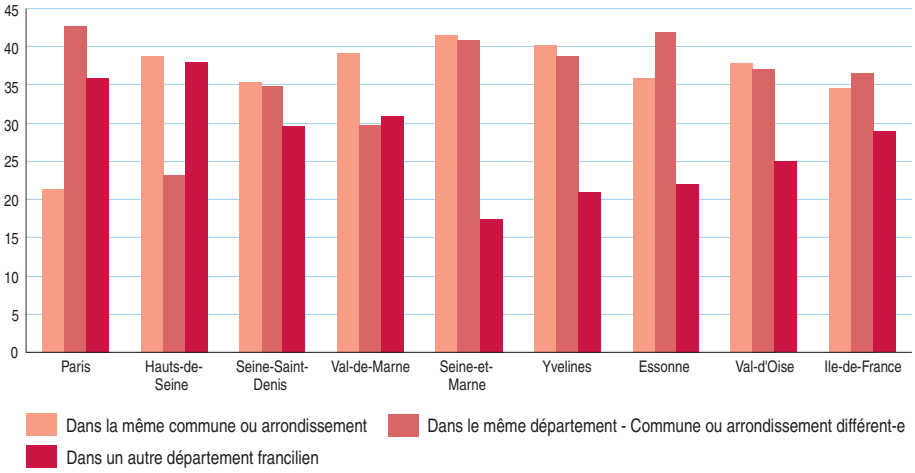

Champ : migrations intra Ile-de-France des allocataires Caf à bas revenus.
Note de lecture : pour 100 allocataires quittant les Hauts-de-Seine pour déménager en Ile-de-France, 39 restent dans la même commune, 23 changent de commune mais restent dans les Hauts-de-Seine et 38 emménagent dans un autre département francilien.
Source : fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013 des foyers allocataires des Caf

Des échanges importants entre Paris et la Seine-Saint-Denis

Les flux migratoires entre la petite couronne et Paris sont importants. Sept allocataires franciliens à bas revenus sur dix qui emménagent à Paris viennent de la petite couronne. Ils sont en proportion équivalente à quitter Paris pour aller s'installer en petite couronne. Ces échanges pourraient s'expliquer par le fait que Paris et le centre d'agglomération concentrent l'hébergement des populations les plus précaires. Ainsi, 70 % des logements temporaires d'Ile-de-France (foyers, maisons relais, résidences sociales) y sont localisés, Paris disposant de 22 % des places, comme la Seine-Saint-Denis.
Paris entretient des échanges privilégiés avec la Seine-Saint-Denis et dans une moindre mesure avec les Hauts-de-Seine. Plus de quatre allocataires à bas revenus sur dix qui arrivent en Seine-Saint-Denis ou dans les Hauts-de-Seine habitaient Paris auparavant. À Paris, la moitié des flux d'arrivées et de départ concerne une mobilité avec la Seine-Saint-Denis ou les Hauts-de-Seine.
Ces mouvements sont essentiellement localisés entre les arrondissements du nord de Paris (18e, 19e ou 20e où résident 37 % des allocataires à bas revenus parisiens) et les communes limitrophes. Ainsi, un départ de Paris sur deux vers la Seine-Saint-Denis est issu de l'un de ces arrondissements. Dans une moindre mesure, les mobilités sont également surreprésentées entre les Hauts-de-Seine et les 15e et 17e arrondissements. Un tel phénomène existe également, mais de plus faible ampleur, entre le Val-de-Marne et les 11e, 12e et 13e arrondissements.

Mobilité, pauvreté et connaissance des territoires

L'évolution de la législation familiale a eu pour effet de prendre en compte la diversité des situations sociales dans l'ensemble des politiques menées dans le domaine de l'accompagnement des familles (allocations familiales, modes de garde, allocation d'éducation de l'enfant handicapé), des aides au logement, des minima sociaux (revenu de solidarité active et allocation aux adultes handicapés). De ce fait, les caisses d'allocations familiales peuvent appréhender précisément les revenus des allocataires, d'autant que près de la moitié des allocataires franciliens perçoit des prestations sous conditions de ressources et que la modulation des prestations selon le niveau de ressources se développe.

L'étude reposant sur les foyers allocataires à bas revenus mobiles en Ile-de-France entre novembre 2012 et novembre 2013, apporte de la connaissance sur les mobilités géographiques entre les huit départements d'Ile-de-France et au-delà de l'espace régional, ainsi que sur les caractéristiques des allocataires mobiles par rapport aux stables. Elle pourra éclairer les acteurs engagés dans la compréhension des territoires et de leur évolution puisque ces mobilités contribuent à les façonner.

Les foyers allocataires à bas revenus regroupent une population particulièrement fragile, confrontée à la pauvreté, approchée sous l'angle monétaire. Mieux connaître leurs mobilités géographiques est particulièrement important dans un contexte économique difficile.

3 Au niveau des mobilités infrarégionales, Paris représente 26 % des départs d'allocataires à bas revenus de la région, mais 15 % des arrivées

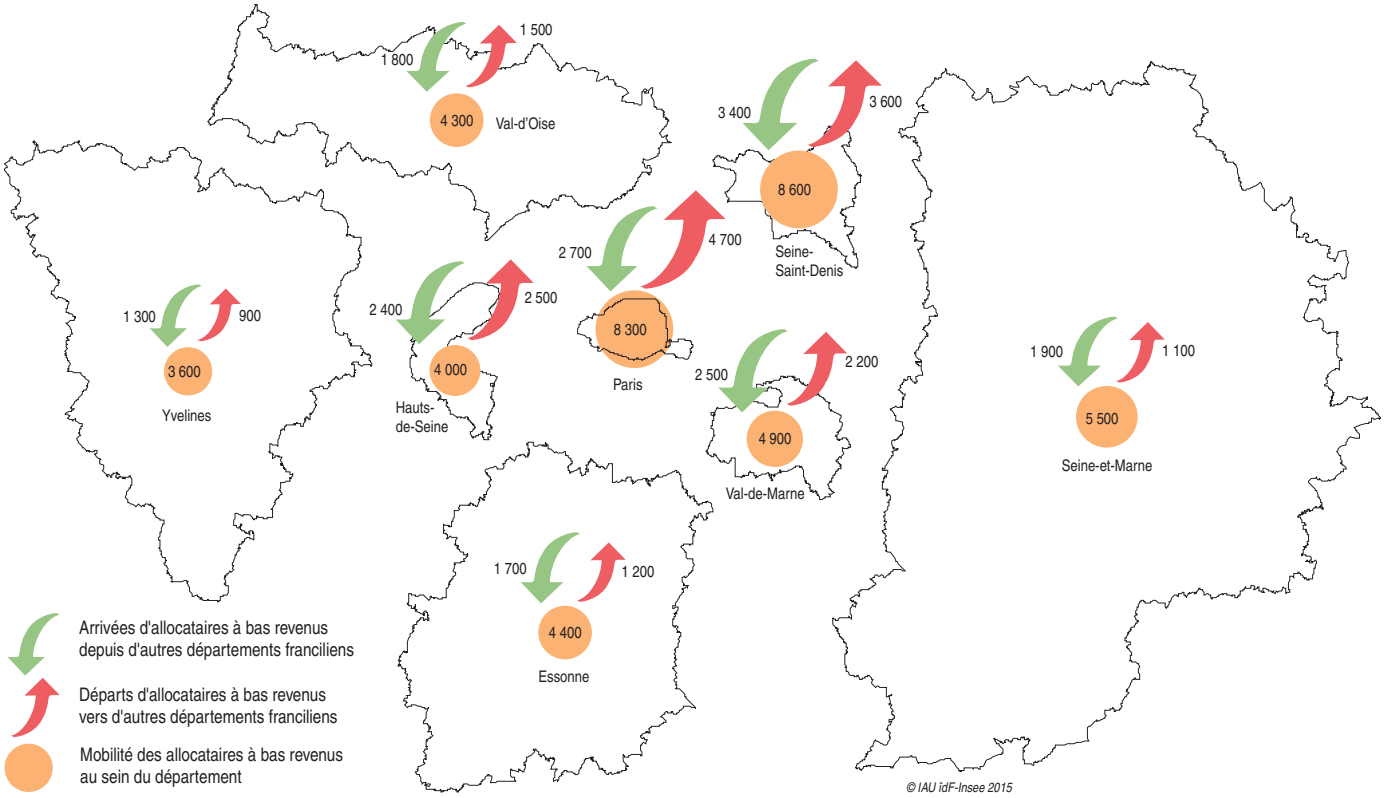

Champ : allocataires Caf à bas revenus mobiles au sein de la région Ile-de-France.

Source : fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013 des foyers allocataires des Caf

Davantage d'allocataires à bas revenus sortants que d'entrants à Paris

Au niveau des échanges infrarégionaux, le solde migratoire des allocataires à bas revenus est fortement déficitaire à Paris *(figure 3)*. Quand 17 allocataires à bas revenus quittent Paris pour un autre département francilien, 10 s'y installent. La situation est à peu près équilibrée dans les départements de petite couronne. À l'inverse, le solde est positif en grande couronne. C'est en Seine-et-Marne qu'il est le plus élevé, en raison notamment d'un coût du foncier relativement moindre comparé au centre de la région. De vastes espaces non bâtis favorisent la construction de nouveaux logements et surtout moins onéreux, permettant d'accueillir des familles jeunes aux ressources limitées. Dans ce département, le taux d'artificialisation des sols est le plus bas de la région (11 %). Ce département comprend 10,4 % des résidences principales franciliennes en 2012, alors que 13,2 % des autorisations de construction de logement régionales le concernent. Celles-ci portent sur des logements plus grands, ayant en moyenne un huitième de surface en plus que pour l'ensemble des autorisations de la région.

Des mobilités plus fréquentes parmi les allocataires jeunes à bas revenus

L'âge est un facteur déterminant de la mobilité résidentielle, liée au cycle de vie. Plus on avance en âge, moins on est mobile. De fait, parmi les allocataires à bas revenus et mobiles au sein de l'Ile-de-France, près de six sur dix ont moins de 35 ans, contre un sur trois parmi les allocataires à bas revenus stables *(figure 4)*. Toutes choses égales par ailleurs, un individu disposant de bas revenus âgé de moins de 35 ans a une probabilité environ deux fois plus forte d'être mobile et, inversement, un individu de 50 ans ou plus à bas revenus a une probabilité deux fois plus faible d'être mobile qu'une personne âgée de 35 à 49 ans.

La mobilité diminue en effet lorsque l'on a une famille ; elle diminue d'autant plus quand la taille de cette dernière augmente. Ainsi, parmi les allocataires à bas revenus mobiles, 29 % des personnes vivent avec au moins deux enfants contre 34 % parmi les stables. Les allocataires à bas revenus vivant en couple avec enfant(s) représentent 23 % de la population des mobiles, mais 27 % de celle des stables. Toutes choses égales par ailleurs, un allocataire à bas revenus en couple sans enfant à charge a une probabilité plus forte d'être mobile qu'un allocataire à bas revenus en couple avec au moins un enfant.

Du fait de la jeunesse de la population des allocataires à bas revenus mobiles, la part des actifs occupés vivant seuls est plus élevée que parmi les allocataires à bas revenus stables. Ainsi, ces jeunes actifs sans conjoint, ni enfant sont d'autant plus mobiles dans le cadre de leur travail qu'ils sont moins soumis à des contraintes familiales.

4 55 % des allocataires à bas revenus, mobiles au sein de la région, ont moins de 35 ans

Caractéristiques socio-démographiques des allocataires stables et mobiles (en %)

	Stables	Mobiles
20 à 34 ans	32,6	55
35 à 49 ans	41,4	32,8
50 ans ou plus	26	12,2
RSA socle	39,3	42,5
Dépendance 50 à 74 %	12,3	12
Dépendance 75 à 99 %	8,8	9,6
Dépendance 100 %	38,8	40,8

	Stables	Mobiles
Couples avec un ou deux enfant(s)	15,7	16,3
Couples avec trois enfants ou plus	10,9	7,1
Couples sans enfant	4,9	5,3
Femmes seules sans enfant	16,4	17,5
Hommes seuls sans enfant	25,1	23,7
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	21,6	25,2
Parents seuls avec trois enfants ou plus	5,4	4,9

Champ : allocataires Caf à bas revenus.

Source : fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013 des foyers allocataires des Caf

Les bénéficiaires du RSA mobiles ont plus souvent des conditions de logement précaires que les stables

Le revenu de solidarité active (RSA) socle est perçu par 43 % des allocataires mobiles à bas revenus contre 39 % chez les allocataires à bas revenus stables. L'écart est plus important si l'on exclut les moins de 25 ans, devant remplir des conditions d'attribution particulières (47 % contre 41 %). Cette prestation s'élève à 483 € par mois en 2013, pour une personne vivant seule, sans enfant, et sans aide au logement. Parmi ces personnes mobiles et percevant le minimum social, la moitié d'entre elles ont vécu en foyer au cours de l'année. Elles sont quatre sur dix quand elles n'ont pas déménagé. Un allocataire mobile à bas revenus sur deux, a des revenus dépendants à 75 % ou plus des prestations sociales (47 % pour les stables).

Moins de mobilité pour les allocataires à bas revenus résidant dans le parc social et bénéficiant d'une aide au logement

L'aide au logement concerne plus de six allocataires à bas revenus sur dix, mais seulement un sur deux quand ils sont mobiles. Les bénéficiaires d'une aide au logement en location dans le parc privé sont plus souvent mobiles que ceux qui sont aidés pour un logement dans le parc social. Ainsi, 19 % des allocataires à bas revenus qui résident dans le parc locatif privé et qui bénéficient d'une aide pour se loger ont déménagé contre 4 % seulement dans le parc social. De plus, les familles résident beaucoup plus souvent dans le parc social que dans le parc privé. Elles représentent 74 % des allocataires à bas revenus dans ce type de logement contre 46 % dans le locatif privé. Les allocataires à bas revenus vivant dans le parc social sont enclins à conserver leur logement compte tenu des difficultés d'accès à ce type de logements en Ile-de-France, cette plus faible mobilité amplifie les difficultés pour l'obtention d'un logement social. ■

Source et méthodologie

La constitution de la base de données des allocataires à bas revenus mobiles est établie à partir des fichiers réduits mensuels (FRE) de novembre 2012 à novembre 2013 qui contiennent, outre des données décrivant le foyer allocataire, le numéro d'inscription au répertoire d'identification des personnes physiques de l'allocataire (NIR certifié) ainsi que le numéro de l'organisme cédant (disponible dans les fichiers mensuels jusqu'en novembre 2013).
Les changements de communes et de rues dans les adresses ont permis de repérer les déménagements infracommunaux, infradépartementaux, infrarégionaux et les départs de l'Ile-de-France, le total de ces mouvements s'élevant à 69 500. Les allocataires non présents dans la base de novembre 2012 et apparaissant dans la base de novembre 2013 comportent les nouveaux allocataires, non concernés par l'étude, et 10 600 allocataires considérés comme mobiles au sens de l'étude, dont 7 300 arrivants de province et 3 300 rattachés précédemment à une autre Caf d'Ile-de-France. Le nombre d'allocataires à bas revenus mobiles atteint 80 000 sur une population de référence de 604 400 allocataires.
L'étude porte sur les moins de 65 ans, population de référence dans les fichiers des Caf.
Le champ retenu pour l'étude ne comprend pas les étudiants sans charge de famille et ne percevant que l'aide au logement. En effet, leurs revenus sont mal appréhendés, car ils peuvent être biaisés par l'aide financière éventuelle des parents non déclarée.
L'étude ne porte pas sur les allocataires partant ou arrivant de l'étranger.

Définitions

Allocataire Caf : c'est la personne de référence du foyer allocataire. Ainsi, le nombre d'allocataires d'une prestation est égal au nombre de foyers allocataires qui bénéficient de cette prestation.
Le foyer allocataire au sens administratif de la Caf est composé de l'allocataire lui-même, de son conjoint éventuel, de ses enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations, comme le logement.
Taux de mobilité : nombre d'allocataires mobiles rapporté au nombre d'allocataires total sur la période. Ces derniers correspondent aux allocataires présents en Ile-de-France au cours de la période étudiée : allocataires présents en novembre 2012 auxquels ont été ajoutés les allocataires mobiles non présents en novembre 2012 mais apparaissant en novembre 2013 et qui ne sont pas considérés comme de nouveaux allocataires.
Taux de dépendance aux prestations sociales : part des prestations sociales dans les revenus d'un foyer allocataire.
Seuil de bas revenus : il correspond à 60 % du niveau de vie (revenu par unité de consommation) médian établi à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS), source de référence européenne sur les revenus. Ce seuil, concernant les allocataires des Caf, est de 1 021 € mensuels pour une personne seule, appliqué aux revenus de 2012 présents dans le fichier des allocataires au 31/12/2013.
RSA socle : les bénéficiaires du RSA socle n'ont pas de revenus d'activité ou ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur à un montant forfaitaire, intervenant dans le calcul du montant de la prestation dépendant de la composition du foyer.
Aides au logement : elles sont attribuées aux personnes ayant des ressources modestes et qui paient un loyer ou remboursent un prêt pour leur résidence principale. Il existe trois types d'aides au logement : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) ou l'allocation de logement sociale (ALS). Elles ne sont pas cumulables. L'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF, ALS.

Insee Ile-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Sylvie Lagarde
Rédactrice en chef :
Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :
Phovoir et Denis Sutton/RATP
ISSN 2416-8149
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Arenes J.-F., Pierre-Marie E., « Paris et le centre de l'agglomération parisienne au cœur de l'hébergement et du logement temporaire », Apur, *Note 4/8 pages* n° 59, janvier 2013.
- Augustine N., « L'emploi, moteur des arrivées en Ile-de-France pour les 30-59 ans », *Insee Ile-de-France à la page* n° 366, août 2011.
- De Biasi K., « L'Ile-de-France reste la région la plus attractive pour les 18-29 ans », *Insee Ile-de-France à la page* n° 365, août 2011.
- Louchart P., « Ile-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Insee Ile-de-France à la page* n° 363, juillet 2011.

Insee
Mesurer pour comprendre